



ÉOLIEN

SOYEZ ACTEURS DU POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE TERRITOIRE

Dans sa stratégie en faveur de la transition énergétique, le SIEGE 27 soutient le développement des parcs éoliens sur son territoire. En impliquant les acteurs publics, il désire limiter l'intermédiation des sociétés de développement privées et permettre au territoire de se réappropriier les projets en favorisant le financement participatif et citoyen.

LES OBJECTIFS DU SIEGE 27

- garantir l'appropriation, le suivi et l'implication du territoire dans les projets,
- soutenir l'initiative des collectivités locales pour des projets publics et citoyens,
- contribuer au capital / compte courant de sociétés de développement des énergies renouvelables,
- optimiser les retombées financières locales.

Si votre commune souhaite développer un projet éolien, elle peut donc s'adresser au SIEGE 27 pour coordonner le projet. L'intervention auprès des communes ayant déjà un projet en cours est également possible via la négociation auprès de l'opérateur privé.

ACCOMPAGNEMENT DU SIEGE 27

Prérequis fondateurs : délibération favorable des communes et intercommunalités concernées.

DÉVELOPPEMENT	TRAVAUX	EXPLOITATION
<p>Convention partenariale <i>SIEGE / commune / intercommunalité</i></p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage</p> <p>Concertation/information</p> <p>Études</p> <p>Négociations avec les opérateurs privés</p>	<p>Autorisations administratives</p> <p>Exécution du projet</p>	<p>Actionariat du SIEGE 27 dans la SAS de projet sur le long terme (selon volontés locales : communes et intercommunalité également)</p> <p>Reversement des dividendes perçus par le SIEGE 27 au profit du territoire concerné</p>

RETOUR D'EXPÉRIENCE

THIERRY ROMERO | MAIRE ADJOINT DE MESNILS-SUR-ITON

En délibérant favorablement pour une prise de participation du SIEGE 27 dans la société de projet éolien aux côtés d'EDP Renewables, mis en service en janvier 2022, la commune et l'intercommunalité assurent une représentativité des acteurs locaux à sa gouvernance sur le long terme.



Un projet ? Adressez-vous au service transition énergétique :
te@siege27.fr | 02 32 39 92 81

SIEGE27.FR



FINANCEMENT DU PROJET

DÉVELOPPEMENT	Portage du risque financier en lieu et place de la collectivité et de son groupement en codéveloppant les projets avec des acteurs parapublics et privés
EXPLOITATION	Prise de participation au sein de la SAS de projet pour participer à sa gouvernance et assurer des retombées économiques à long terme aux territoires via les dividendes perçus.

L'ÉOLIEN : QUELS AVANTAGES ?

PRODUISEZ UNE ÉNERGIE DURABLE ET COMPÉTITIVE

ACTIVEZ L'ÉCONOMIE LOCALE

source de revenus au niveau local

SOUTENEZ UN PROJET CITOYEN

participation aux projets grâce au financement participatif

